

Tous ensemble pour la protection des habitats riverains

On s'arrache le secteur riverain Sur la Voie navigable Trent-Severn, il arrive que Parcs Canada frappe un mur avec ses efforts de protection de l'habitat des espèces en péril. Des murs riverains en calcaire, pour être plus précis. Ces éléments architecturaux à la mode détruisent l'habitat riverain d'espèces telles que le petit isoète d'Engelmann et la longévive tortue mouchetée. Mais lorsque Parcs Canada a décidé d'interdire les murs riverains, des entrepreneurs ont trouvé une façon de contourner l'interdiction. En effet, comme l'autorité de l'Agence ne

En effet, comme l'autorité de l'Agence ne s'étend pas au-delà de la laisse des hautes eaux, les entrepreneurs ont commencé à construire des murs à quelques centimètres de celle-ci. S'ils ne pouvaient construire de murs sur le rivage, l'érosion amènerait bientôt le rivage au pied des murs. Ce n'est là u'un exemple des nombreux défis que Parcs Canada doit

qu'un exemple des nombreux défis que Parcs Canada doit surmonter pour protéger le fragile habitat des espèces en péril le long des 386 km de ce lieu historique national.

Petit blongios

© John Schwarz







© Parcs Canada

De nombreux propriétaires, de nombreuses instances

La voie navigable consiste en une série de rivières, de lacs, de milieux humides et de canaux qui relient Trenton, sur le lac Ontario, à Port Severn, sur la baie Georgienne. Plus d'un million de visiteurs terrestres et de 300 000 plaisanciers visitent la voie navigable chaque année. Cette dernière compte 120 000 propriétaires riverains. Pourtant, elle abrite plus de 40 espèces en péril figurant sur la liste fédérale, dont la couleuvre fauve de l'Est et le Massasauga de l'Est, deux espèces menacées.

« Il y a énormément de confusion et de chevauchement juridique, mais, d'un autre côté, c'est un bon endroit pour communiquer avec la population, explique Joan Chamberlain, gestionnaire de la conservation des ressources de la Voie-Navigable. Nous avons, le long de la voie navigable, un auditoire permanent que nous pouvons influencer. »

Comme les propriétaires de chalet, les retraités et les promoteurs de condominiums s'arrachent de plus en plus les propriétés riveraines, la pression du développement s'intensifie sur le paysage naturel. Par conséquent, il s'avère compliqué de protéger les habitats fragiles des espèces en péril. La voie navigable, qui compte 4 500 km de rives, tombe sous l'autorité de sept communautés de Premières nations, 28 gouvernements municipaux, six offices de protection de la nature et cinq organismes fédéraux et provinciaux. C'est pourquoi Parcs Canada joue un rôle de leader en collaborant avec des partenaires pour trouver des solutions.





Cartographier les trésors de la voie navigable

Qu'il s'agisse d'épaves, de paysages panoramiques, de nids de tortues géographiques ou de trésors archéologiques, on trouve de nombreux endroits spéciaux le long de la voie navigable. Cependant, pour les protéger, les organismes gouvernementaux doivent savoir où ils sont situés.



Couleuve fauve

C'est ce qui a poussé Parcs Canada à mettre sur pied un système de cartographie à la fine pointe de la technologie dans le cadre de son programme Leaders du paysage – Conservation intégrée de l'habitat aquatique. Le Système de cartographie des valeurs patrimoniales

permettra de cerner les lieux d'importance naturelle, comme les habitats des espèces en voie de disparition et les milieux humides d'importance provinciale. Il permettra également de localiser les endroits d'importance culturelle, les zones panoramiques, les aires de loisirs en plein air, ainsi que les endroits qui revêtent une importance particulière aux yeux des communautés.

Parcs Canada n'entreprendra pas seul la création du système de cartographie. L'Agence sollicitera plutôt, dans le cadre d'une série de rencontres, l'opinion de nombreux intervenants : propriétaires fonciers, Premières nations, offices de protection de la nature, municipalités, organismes gouvernementaux provinciaux et fédéraux, groupes communautaires, organismes de conservation des terres et autres groupes voués à la conservation.

Utiliser le Système de cartographie des valeurs patrimoniales pour planifier le développement

La carte ne peut, à elle seule, obliger les propriétaires riverains et les promoteurs immobiliers à penser de façon écologique lorsqu'ils construisent des propriétés le long des rives. Il s'agit toutefois d'un outil utile aux organismes gouvernementaux qui détiennent le pouvoir réglementaire. « La carte fournira des renseignements aux planificateurs de la voie navigable lorsque viendra le temps d'étudier les projets de construction, indique Mme Chamberlain. Bien qu'il ne soit pas contraignant, c'est un outil pratique pour l'établissement des priorités. » Par exemple, si les gouvernements municipaux connaissent l'emplacement des habitats essentiels du fouille-roche gris, ils pourraient exiger l'aménagement de zones tampons le long des rives avant d'approuver de nouvelles constructions près de ces endroits.



Isoète d'Engelmann



Fouille-roche gris



Lieu historique national du Canada de la Voie-Navigable-Trent-Severn

De même, le système de cartographie permettra à Parcs Canada d'améliorer ses méthodes d'examen des demandes de permis de construction d'ouvrages riverains ou en milieu aquatique sur le territoire qui relève de son autorité. Grâce à la coordination entre les agences, le système de cartographie permettra, par exemple, de s'assurer que les quais sont placés à l'écart des zones fragiles, comme les aires de nidification du petit blongios.

Le système de cartographie en est encore aux premiers stades de conception. Les premières rencontres avec les intervenants de la partie sud de la voie navigable ont eu lieu au début de 2011. On s'attend à ce que la cartographie de l'ensemble des 386 km de la voie navigable prenne encore trois ans.



Réunion de partenaires

Planifier ensemble pour sauver le rivage

Entre-temps, dans le cadre d'une initiative distincte, Parcs Canada s'est joint à d'autres niveaux de gouvernement pour créer le Forum des planificateurs des bassins hydrographiques des rivières Trent et Severn. Ce dernier vise l'établissement de politiques de planification et de principes de développement communs, ainsi que la coordination de la gestion de la modification des rives, afin d'accroître la protection des habitats.

Les renseignements fournis par le système de cartographie serviront de base aux discussions qui auront lieu dans le cadre du forum. De cette façon, les connaissances scientifiques recueillies, synthétisées et diffusées par l'intermédiaire du programme Leaders du paysage contribueront à la bonne gouvernance le long de la voie navigable, assurant ainsi la protection de précieuses espèces en péril et de leur habitat.

Pour plus de renseignements, communiquez avec : Joan Chamberlain, gestionnaire, Conservation des ressources, Voie Navigable Trent-Severn Téléphone : 705 750-4941 Joan.Chamberlain@pc.gc.ca

Cette fiche d'information a été préparée pour fournir de l'information au public intéressé par la *Loi sur espèces en péril* et sa mise en œuvre. Le matériel a été préparé à des fins d'information seulement et ne doit pas être interprété comme un avis juridique. S'il y a contradiction entre l'information présentée dans cette fiche et la *Loi sur les espèces en péril*, la Loi prévaut.